



## Sections des douanes CGT De l' interrégion de Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Président,

Le gouvernement a changé mais pour la douane et ses personnels la chanson reste toujours la même et elle est plutôt déprimante avec son cortège de suppression de services et de concentration d'activités. Pourtant, le Président MACRON, avant son élection, avait fait part de son intention de préserver les services publics dans les zones rurales en développant les maisons de service public.

Pourquoi dans ce cas ne pas attendre la concrétisation de cette promesse de campagne et ne pas suspendre les fermetures annoncées des recettes locales de Matha et de Rouillac afin de nous donner la chance d'intégrer ces structures.

Mais hélas, la feuille de route est toujours la même pour les suppressions d'effectifs; elle indique l'objectif de moins 50.000 fonctionnaires d'Etat et laisse peu d'espoir de moratoire.

Les agents vont devoir une nouvelle fois faire l'amère expérience de gains de productivité virtuels et organiser eux-mêmes sur fond de fiabilisation le transfert de leurs missions vers les usagers.

Les usagers loin d'être tous des adeptes des nouvelles technologies vont devoir s'adapter de force, quel message désastreux nous leur envoyons au lieu de les accompagner dans cette évolution.

On ferme les structures de proximité pour les contraindre à télédéclarer.

Les médecins de prévention ont beau tirer la sonnette d'alarme, les laissez pour compte du PSD sont toujours plus nombreux.

Comment dans ce cas, croire au dialogue social et aux annonces faites dans cette instance.

La centralisation de la fiscalité énergétique en est une illustration, en 2015 elle n'était que régionale, elle devient interrégionale en 2017.

Imaginez la conséquence pour les collègues de Bayonne qui vont connaître à leur tour les affres du dépeçage méthodique.

De trop nombreux projets ont été conduits dans la direction sans qu'il y ait de consultation préalable des représentants des personnels avec les conséquences que l'on sait pour les conditions de travail des agents au CSRH et au CODT.

La transformation de la salle des CAPL en open space et le déménagement du PPCI, un autre service créé sans consultation préalable, est un nouvel exemple certes plus modeste mais révélateur de cette façon de procéder qui témoigne de bien peu d'égard envers les instances représentatives des personnels. Apparemment, vous allez faire de même pour l'aménagement des combles du bâtiment, aussi nous vous demandons de nous communiquer le contenu du dossier s'il a déjà été envoyé à la Direction Générale afin de préserver au moins les formes du dialogue.

Pour le reste, nous savons à la CGT que c'est uniquement par le rapport de forces que nous pouvons obtenir des avancées, par la mobilisation des personnels ou les cadrages juridiques des tribunaux.

Dans le privé, c'est le code du travail qui est battu en brèche, dans la fonction publique c'est le statut général avec comme illustration en douane, le recrutement de contractuels sur la fonction pérenne de gestionnaires de paye au CSRH et des contrats qui reprennent les trois sites d'activité et pas toujours la catégorie hiérarchique de l'agent et jamais le besoin qui justifie le recrutement.

Aussi, lors de la journée de mobilisation du 12 septembre prochain nous rejoindrons nos camarades pour la défense du code du travail car que ce soit dans le privé ou le public les relations employeurs-salariés ne sont jamais, par nature, équilibrées.